



**Licence professionnelle Management des entreprises
agricoles**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Management des entreprises agricoles. 2016, Université de Bretagne-Sud - UBS. hceres-02039441

HAL Id: hceres-02039441

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039441>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Management des entreprises agricoles

- Université de Bretagne-Sud - UBS

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit économie gestion

Établissement déposant : Université de Bretagne-Sud - UBS

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Management des entreprises agricoles (MEA)*, mise en œuvre sous la responsabilité académique de l'université de Bretagne-Sud (UBS) propose deux parcours totalement distincts :

- Le parcours *Agri-manager (AM)* sur le site de Pontivy (Morbihan) met l'accent sur les modalités d'installation et de management des exploitations agricoles. Ce parcours propose de former des managers (exploitants ou salariés) d'entreprises agricoles.
- Le parcours *Conseiller en management de l'entreprise agricole (CMEA)* sur le site de Guingamp (Côtes d'Armor) met l'accent sur la formation comptable et financière propre aux spécificités du domaine agricole. Ce parcours forme des conseillers en gestion appelés à travailler dans les centres de gestion et d'économie rurale, les organisations professionnelles agricoles, les cabinets comptables spécialisés, ou des chargés de clientèle agricoles en banque ou assurance. Ce parcours repose pédagogiquement sur un partenariat avec l'université catholique de l'Ouest (UCO Bretagne Nord), le lycée agricole de Pommery Jaudy et l'Ecole supérieure d'agriculture (ESA) d'Angers.

Synthèse de l'évaluation

Les deux parcours proposés correspondent aux objectifs visés à savoir former au management de l'entreprise agricole et proposer une voie d'insertion rapide. Les deux parcours sont proposés en alternance, en formation initiale et continue. Dans les deux cas, les contrats de professionnalisation sont en baisse (ils sont passés de 84% à 24% sur le contrat), suite à une baisse des aides pour les entreprises d'accueil. Seul le parcours *CMAE* présente des contrats d'apprentissage. La différenciation des parcours est claire. Ils s'inscrivent par ailleurs bien tous les deux dans le contexte économique et social régional et sont soutenus par les milieux professionnels.

Le parcours *AM*, bien repéré et recommandé par les milieux professionnels est une référence régionale voire nationale dans son domaine. Il repose sur un partenariat étroit avec les chambres d'agriculture de la région et est soutenu par de nombreuses organisations professionnelles et économiques du monde agricole.

Le parcours *CMEA* est lui soutenu par les centres d'économie rurale des Côtes d'Armor et du Finistère ainsi que par la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor. Ce parcours évolue en revanche dans un contexte concurrentiel plus complexe (deux autres LP dans la région proposent des parcours similaires dont l'une est portée par le partenaire l'ESA d'Angers). Les effectifs des deux parcours n'évoluent pas dans le même sens sur le contrat (progression constante et objectif de 20 atteint en *AM*, chute en revanche à 8 en *CMEA* en 2014-2015). Le taux de réussite est très bon dans les deux parcours (plus de 88%) avec également de bons voire d'excellents taux d'insertion (70 à 87% sur le parcours *CMEA*, 90 à 100% pour le parcours *AM*).

Les deux cursus impliquent des connaissances minimales dans le domaine agricole et managérial, aussi, le recrutement se fait-il majoritairement en BTS (Brevet de technicien supérieur). Des dispositifs de mise à niveau sont proposés. Les taux de réussite sont très bons sur les deux parcours, l'insertion est excellente sur le parcours *AM* et reste très bonne en *CMEA*.

Conformément aux attentes d'une licence professionnelle, la majorité des enseignements est assuré par des professionnels. Le nombre et la variété des intervenants est très riche dans les deux parcours mais conduit à une certaine fragmentation des enseignements et complexifie la gestion des emplois du temps, ce notamment sur le parcours *AM* depuis la localisation à Pontivy. Les modalités de suivi de l'acquisition de certaines compétences sont insuffisamment explicitées au regard de la relative fragmentation des interventions. Il est par ailleurs regretté que la contribution de l'UBS en enseignants-chercheurs et notamment en sciences de gestion ne soit pas plus importante.

La mobilité entrante comme sortante est très limitée dans la formation, mais l'apprentissage de la langue anglaise et l'ouverture sur l'extérieur font l'objet d'attentes et de réflexions.

Chaque parcours propose des ateliers/modules visant à aider les étudiants à construire leur projet professionnel. Le parcours *AM* cherche par ailleurs, par divers moyens, à sensibiliser/préparer les étudiants aux défis que les exploitants auront à relever demain (enseignement de l'anglais tourné vers la préparation d'échanges avec des acteurs étrangers, participation à des ateliers débats au sein d'exploitations, échanges/exposés sur une exploitation de référence ou innovante, voyage pour la rencontre d'acteurs étrangers, etc.)

Pour le parcours *AM*, deux dispositifs complémentaires sont mobilisés astucieusement : une formation à distance via la plateforme web des chambres d'agriculture pour évaluer le niveau des candidats et acquérir certains pré-requis si besoin et une formation personnalisée en présentiel ensuite.

Chaque parcours relève d'un dispositif de pilotage différent. Le pilotage du parcours *AM* relève exclusivement de l'UBS avec une coordination pédagogique déléguée à la chambre d'agriculture du Morbihan. Le pilotage du parcours *CMEA* est tripartite (UBS, UCO et le lycée partenaire pour la gestion du réseau de professionnels). La gouvernance de l'ensemble est complexe à appréhender et la charge du pilotage dans les deux parcours fait l'objet de questionnements dans le dossier. Le rôle des conseils de perfectionnement en la matière reste à confirmer.

La disparition de toute mutualisation, le nombre d'intervenants à coordonner sur chaque parcours, l'éloignement des sites, la différenciation des partenaires sur les deux parcours dans des environnements concurrentiels différents conduisent à interroger l'intérêt de laisser ces deux parcours au sein d'une même LP à l'UBS.

Points forts :

- Des parcours bien ciblés qui répondent aux besoins du territoire.
- Des partenariats étroits avec les acteurs du monde agricole.
- Un volume important d'enseignements assurés par des professionnels qualifiés, gage de professionnalisation.
- De très bons taux de réussite et d'insertion qui témoignent du bon calibrage de la formation et de dispositifs d'accompagnement efficaces.
- Des innovations pédagogiques pour ouvrir les étudiants aux évolutions futures de leur métier (notamment sur le parcours *AM*).

Points faibles :

- Deux parcours peu intégrés à l'offre de formation de l'UBS d'où un recrutement dépendant de formations extérieures.
- Deux parcours sans aucune mutualisation sur deux sites éloignés qui forment désormais un ensemble assez artificiel.
- Un environnement concurrentiel et partenarial complexe à gérer pour le parcours *CMEA*.
- L'implication limitée d'enseignants-chercheurs de l'UBS et notamment en sciences de gestion.
- Des interventions professionnelles trop fragmentées qui complexifient la coordination.

Recommandations :

- Il conviendrait de mieux intégrer les deux parcours avec un renforcement de l'implication des enseignants-chercheurs.
- Des dispositifs de suivi d'acquisition des compétences et de suivi des diplômés devraient être structurés.
- Des dispositifs d'autoévaluation qui devraient être renforcés, notamment sur le parcours *CMEA*.
- Il conviendrait d'ouvrir et renforcer les conseils de perfectionnement pour réfléchir aux conditions de gouvernance de la formation.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Les deux parcours reposent sur des cursus totalement différenciés et répondent à des projets professionnels distincts et des attentes complémentaires sur le territoire.</p> <p>Les deux cursus sont cohérents avec les objectifs visés en termes d'acquisitions de compétences.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Les deux parcours bénéficient de nombreux soutiens dans le monde agricole. Ils s'inscrivent dans le cadre de partenariats très différents tant au niveau professionnel qu'académique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parcours <i>AM</i> repose sur un partenariat étroit et historique entre l'UBS et les chambres d'agriculture de Bretagne et de Loire Atlantique. Rattaché au pôle Droit sciences économiques gestion (DSEG) de l'UBS, il bénéficie de la participation d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'UBS et de l'Institut universitaire de technologie (IUT) (composantes situées à Vannes) en sciences économiques et de gestion. Ce parcours est une référence régionale et dans son domaine. - Le parcours <i>CMEA</i> repose sur un partenariat avec la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor et des organismes de gestion agricole des Côtes d'Armor et du Finistère. Ce parcours est donc très ancré dans ces deux départements et non dans le Morbihan. La mise en œuvre pédagogique repose ici sur l'université catholique de l'Ouest Bretagne Nord (UCO BN) et un partenariat avec le Lycée agricole de Pommery Jaudy et l'École supérieure d'agriculture d'Angers. Le parcours est concurrencé sur le plan régional notamment par le partenaire ESA. <p>Ils bénéficient aussi du support des trois unités de recherche (IREA, Institut de recherche sur les entreprises et les administrations, Equipe d'accueil (EA) 4251 et PREFics, Plurilinguismes, représentations, expressions francophones : information, communication, sociolinguistiques, EA 4246 et CRPCC, Centre de recherche en psychologie, cognition et communication, EA 1285).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Conformément aux attentes d'une licence professionnelle, les enseignements sont assurés en majorité par des professionnels. Les intervenants sont nombreux et sources d'une certaine richesse mais la structure des interventions témoigne d'une grande fragmentation (beaucoup de petits modules de 3.5 heures ou de 7 heures).</p> <p>L'implication de l'UBS est insuffisante sur deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parcours <i>CMEA</i> ne compte aucun enseignant de l'UBS. - Il n'est compté dans l'équipe de la LP aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion (section 6) de l'UBS alors que les deux parcours sont très orientés gestion et management.
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs de la LP sont de 30 étudiants en moyenne depuis 5 ans mais il convient de différencier les deux parcours : l'option <i>AM</i> est en progression constante (objectif de 20 atteint) alors que dans le parcours <i>CMEA</i> les effectifs sont tombés à 8 en 2014-2015.</p> <p>Le recrutement est peu diversifié, provenant majoritairement de BTS.</p> <p>Le taux de réussite au diplôme est très bon dans les deux parcours (plus de 88%). Le taux d'insertion est également bon (70 à 87% sur le parcours <i>CMEA</i>) voire excellent sur le parcours <i>AM</i> (90 à 100%).</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>Seul le parcours <i>AM</i> bénéficie d'enseignants-chercheurs et de l'appui de trois laboratoires de l'UBS (IREA, CRPCC et PREFics). Les travaux référencés ne portent cependant pas directement sur le management d'entreprises agricoles.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Le développement de compétences professionnelles en lien avec les métiers visés est un objectif prioritaire dans les deux parcours. La professionnalisation repose sur l'alternance, sur un volume important d'enseignements assuré par des professionnels et sur des ateliers ou modules dédiés aux projets professionnels des étudiants.</p>

Place des projets et stages	<p>Les deux parcours comportent un stage en alternance et un projet tuteuré. Ce dernier n'est que de 70 heures sur 514 heures de formation pour le parcours <i>AM</i>, inférieur au seuil demandé par la réglementation des licences professionnelles. Il est en revanche de 146 heures sur 413 heures sur le parcours <i>CMEA</i>. Le tout fait l'objet d'un encadrement méthodologique et d'un suivi rigoureux.</p> <p>Pour le parcours <i>AM</i>, le stage est de 16 semaines minimum ou de 20 à 36 semaines dans le cas d'un contrat de professionnalisation.</p> <p>Pour le parcours <i>CMEA</i>, le stage est de 12 semaines minimum ou de 20 semaines minimum en contrat de professionnalisation.</p>
Place de l'international	<p>Il y a encore peu de mobilité internationale (entrante ou sortante) et pas d'intervenants étrangers dans la formation à ce jour.</p> <p>L'apprentissage de la langue anglaise fait partie de la formation et il est proposé une ouverture sur l'extérieur via un voyage pour le parcours <i>AM</i> (visite d'exploitations et rencontres d'acteurs influents à Bruxelles).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La formation requiert une connaissance du monde agricole et certains pré-requis en gestion. Le recrutement se fait dès lors beaucoup auprès de formations de type BTS car il n'y a pas de formation dédiée au monde agricole de niveau deuxième année de licence (L2) dans l'offre de l'UBS. Le recrutement en formation initiale se fait sur dossier et entretien, et en formation continue via un processus de reprise d'études et de validation des acquis.</p> <p>Des dispositifs de mise à niveau sont proposés dans les deux parcours pour pouvoir accueillir des profils assez hétérogènes en termes de culture agricole ou managériale.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les deux parcours reposent sur l'alternance et sont proposés en formation initiale et continue. Les contrats de professionnalisation sont en baisse suite à une diminution des aides pour les entreprises d'accueil. Seul le parcours <i>CMEA</i> met en œuvre quelques contrats d'apprentissage.</p> <p>Le recours au numérique est assez classique : les étudiants bénéficient de la plateforme numérique de l'UBS pour le parcours <i>AM</i> et de l'espace numérique de travail de l'UCO pour le parcours <i>CMEA</i>. La place du numérique est renforcée par l'accès aux plateformes web mis à disposition par les chambres d'agriculture.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités générales de contrôle des connaissances relèvent pour les deux parcours du même règlement de diplôme et d'une même charte des examens, définis par l'UBS (auxquels s'ajoutent ceux de l'UCO pour le parcours <i>CMEA</i>). Les processus d'évaluation sont adaptés aux objectifs pédagogiques : les compétences professionnelles et transversales sont évaluées plutôt sous forme de contrôles continus et des examens terminaux sont prévus pour les matières plus générales.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les compétences à acquérir sont clairement listées dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). Celles-ci sont exposées aux étudiants en début d'année par le responsable mais il n'est pas mentionné comment est suivie l'acquisition de ces compétences et ce notamment dans le contexte de la multiplicité d'intervenants constatés. On ignore comment est coordonné le retour d'information, validées les compétences acquises et avec quels supports.</p>
Suivi des diplômés	<p>Une enquête interne (sur le parcours <i>AM</i>) et une enquête de satisfaction de l'UCO (sur le parcours <i>CMEA</i>) permettent de connaître l'insertion à court terme des étudiants mais le suivi des diplômés sur la durée n'est pas structuré sur aucun des deux parcours.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Un conseil de perfectionnement (CP) est mentionné dans la description de chacun des deux parcours dont on ne sait s'il s'agit du même ou pas. La mise en perspective des réflexions sur ces deux parcours n'est en effet pas précisée. On ne sait pas comment l'UBS en tire des axes de progrès sur l'ensemble de la LP. Le niveau de réflexion et le rôle du CP sont l'objet de questionnements dans le dossier.</p> <p>Des processus d'autoévaluation existent et ont déjà permis de penser certaines évolutions. La démarche est à renforcer notamment pour le parcours <i>CMEA</i>.</p>

Observations de l'établissement

Lorient, le 4 juillet 2016

DOSSIER SUIVI PAR :

Cellule d'aide au pilotage
lucie.garnier@univ-ubs.fr
02 97 01 70 66

Jean PEETERS,
Président de l'Université Bretagne
Sud

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département évaluation
des formations et diplômes
Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

UNIVERSITE BRETAGNE SUD

Objet : Observations de portée générale relatives au rapport transmis par le Comité d'Évaluation du HCERES – Licence Professionnelle MANAGEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES. B2017-EV-0561718N-S3LP170012091-013834-RT

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord nous tenons à remercier le Comité d'Évaluation et les responsables du HCERES pour leur implication et leur participation à l'évaluation de la formation licence professionnelle Management des entreprises agricoles.

La lecture du rapport du HCERES ne soulève de notre part aucune observation de portée générale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean PEETERS
Président de
l'Université Bretagne Sud



Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

